

PROCES - VERBAL 7/2015

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2015 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015	3
1. Communications	3
1.1. Communications de la Présidente	3
1.1.1. Représentations et invitations	5
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	6
2.1 Motion et interpellation	6
2.2. Postulat de M. le Conseiller Roland Dubois pour une révision du PGA (Plan Général d'Affectation)	6
2.3. Préavis 20/2015 Arrêté d'imposition 2016	10
2.4. Préavis 21/2015 Mur d'escalade - Crédit demandé : CHF 70'000.-	20
2.5. Préavis 22/2015 Rétribution du syndic et des conseillers municipaux	22
3. Propositions individuelles	24
3.1 Motion « Un Agenda 21 pour Pully » déposée par le Groupe Les Verts	24
3.2 Réponse de la Municipalité à l'interpellation pour la création d'une commission d'intégration des étrangers résidant à Pully	25

4.	Divers	25
4.1	Mme Anne Schranz Changement présidence groupe Les Verts	25
4.2	M. Philippe Haldy Caméras de surveillance dans l'espace public	25
4.3	Mme Lena Lio Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord	26

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place et demande au secrétaire suppléant de procéder à l'appel. Il y a alors 86 présents. Le quorum est atteint.

La Présidente déclare que nous pouvons ainsi délibérer normalement selon l'article 59 de notre règlement. Elle souhaite la bienvenue aux Conseillères et aux Conseillers et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de notre assemblée.

Excusés

Les Conseillères et les Conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Simone Collet, MM. Jean-Blaise Paschoud, Fred Oscar Pfister, Fabio Marchetto, Marc Ehrlich, Cyrile Piguët, Jean-Luc Duvoisin, Jean-Marc Duvoisin, Gérard Cuche et Steve Monnard.

Mme Lena Lio s'est annoncée avec un peu de retard.

La Présidente :

A l'occasion de notre séance de ce soir, j'ai le plaisir de saluer le public. Je le remercie pour l'intérêt qu'il témoigne aux discussions et aux délibérations de notre Conseil. Je salue également la présence des représentants de la presse, M. Gilbert Rime du Régional et Mme Marie Nicolier de 24heures.

Les députés suivants se sont excusés : M. le député Jacques Haldy, M. le député Guy-Philippe Bolay et M. le député Philippe Modoux.

Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015

La Présidente informe que le procès-verbal de la séance du Conseil du 30 septembre 2015 a été mis à disposition des Conseillères et des Conseillers conformément au règlement. Quelqu'un demande-t-il la lecture totale ou partielle de ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas et la Présidente le considère donc comme approuvé et remercie le secrétaire, Bernard Montavon, pour la qualité de son travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

J'ai un certain nombre de communications à vous faire, en commençant bien évidemment par vous donner des nouvelles de notre secrétaire, **Jacqueline Vallotton**. Jacqueline se repose depuis quelques jours dans une maison de convalescence pour y reprendre des forces. Je lui ai adressé, au nom du Conseil communal, aujourd'hui, des fleurs et Steve Marion va faire passer dans vos rangs une carte que vous pourrez signer et que nous lui transmettrons.

Elections fédérales du 18 octobre dernier

Je tiens à remercier sincèrement les Conseillères et les Conseillers qui ont participé au dépouillement des scrutins, les membres du Bureau ainsi que les volontaires. Les opérations de dépouillement se sont déroulées sans difficultés particulières. Le taux de participation à Pully s'est élevé à 49,35 %. Les résultats (voix) se présentent de la manière suivante :

<u>Conseil d'Etat</u> :	Olivier Français	2060
	Géraldine Savary	1850
	Luc Recordon	1804
	Michael Buffat	607
	Fabienne Despot	578
	Isabelle Chevalley	390
	Claude Béglé	350
	Jacques Neyrinck	263
	Laurent Miéville	216

Les autres candidats ont obtenu moins de 200 voix.

<u>Conseil national</u> :	PLR	1553
	PSV	851
	UDC	627
	Les Verts	384
	Les Verts-Libéraux	209
	PDC	140

Les autres partis cumulés ont reçu 585 voix.

Elections communales

Chacun le sait, le 28 février prochain se dérouleront les élections communales. Afin de pouvoir à nouveau mener à bien les opérations de dépouillement dans un délai raisonnable, je compte beaucoup sur la présence de l'ensemble des Conseillères et des Conseillers. Cette tâche est encore plus importante que celle qui s'est déroulée le 17 octobre. Il y avait 18 candidats pour le Conseil national, il y en a 100 pour le Conseil communal. Je vous remercie donc de réserver la date du 28 février dans vos agendas.

Visite des archives du Conseil communal

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 21 de notre règlement du Conseil communal, le Bureau du Conseil a procédé, lors de sa séance du 23 septembre 2015, à la visite des archives du Conseil. Nous avons pu constater que celles-ci étaient bien tenues et nous adressons toute notre reconnaissance à notre secrétaire Jacqueline Vallotton.

Liste des conseillères et des conseillers

La liste des Conseillers et Conseillères vous a été envoyée par courriel au début du mois d'octobre. Certains d'entre-vous ont fait parvenir des modifications. Nous en prendront note et vous ferons parvenir une nouvelle liste prochainement.

Indemnités

Les indemnités pour l'année 2014-2015 vous ont été versées la semaine dernière. Je tiens à remercier M. Chevalier et ses collègues qui ont permis de faire avancer le processus. Bien sûr, je vous prie d'excuser le retard pris pour ce paiement. Pour votre information, un nouveau système informatique est actuellement en phase d'installation, le système actuel n'étant plus supporté à la fin de cette année. Le nouveau système de gestion des présences et des indemnités permettra de gérer de manière beaucoup plus efficace les présences aux diverses commissions notamment.

Démission

En date du 23 octobre dernier, j'ai reçu la lettre de démission de la CARI de Mme la Conseillère Christine Renaudin. Je vous en donne lecture selon son souhait :

« Madame la Présidente. Depuis le début de cette législature, tout d'abord comme représentante des Verts-Libéraux, puis comme indépendante, j'ai eu l'honneur et le plaisir de siéger au sein de la Commission des affaires régionales et intercommunales, la CARI. Une commission menée avec beaucoup de maîtrise par Mme Verena Kuonen, beaucoup de rigueur, d'efficacité et d'humanité. C'est dire si j'ai apprécié d'y siéger. J'y ai appris beaucoup, à la fois sur notre commune et sur ses habitants. Vous comprendrez que c'est avec émotion que je vous présente ma démission de la CARI maintenant que j'ai rejoint l'Union Pulliérane et que je ne puis plus y siéger comme membre indépendant au vu de notre règlement communal. J'adresse toute ma reconnaissance à Mme Kuonen, car c'est elle qui m'a permis de rester au sein de la CARI alors que je quittais les Verts-Libéraux en décembre 2011, soit au tout début de cette législature. L'usage voulait en effet qu'un membre du Conseil communal quittant son parti quitte aussi les commissions où il siégeait. Je vous remercie de lire cette lettre lors de la prochaine séance du Conseil communal. C'est un excellent souvenir des séances de la CARI que je conserverai et surtout une amitié, celle de sa présidente, à qui j'adresse mon admiration et mon affection ».

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance, je n'ai pas représenté le Conseil communal.

Toutefois, en date du 15 octobre dernier, date de la Journée internationale de la canne blanche, j'ai reçu des mains de Mme Verena Kuonen, au nom de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA), une délicieuse canne blanche en sucre et chocolat. L'accent était mis cette année sur l'utilité des lignes de guidage qui sont des éléments facilitant les déplacements des personnes handicapées de la vue et qui offrent une amélioration considérable en matière d'autonomie. Le but de cette journée était de sensibiliser les autorités au développement des facilités de déplacement des personnes souffrant d'un handicap visuel.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, vous trouverez sur vos tables la réponse à l'interpellation de Mme Simone Collet et conjoints développée lors de votre dernière séance. Cette réponse a été envoyée par mail aux signataires puis, sauf erreur à l'ensemble du Conseil. Pour ceux qui auraient des soucis informatiques ou d'imprimante, vous la trouvez encore une fois sur vos tables ce soir. J'aimerais présenter mes plus plates excuses au nom de la Municipalité à Mme la Présidente. Cela ne nous aura pas échappé, Mme la Présidente n'est pas un homme, ça n'a pas échappé non plus à la Municipalité, toutes mes excuses, Mme la Présidente.

La Présidente :

Très bien ; merci M. le Syndic.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Direction des domaines, gérance et sports, et plus précisément le Service des forêts de la Ville de Pully, vient de finaliser son projet de refuge en bois ronds à l'emplacement de l'ancien stand à 50 m de Volson. Ce refuge, particulièrement bien intégré en milieu forestier, a pour ambition d'accueillir les élèves pulliérens afin de les sensibiliser à la protection de la nature et de la forêt. Il permet d'étoffer les activités de découvertes en forêt organisées en collaboration avec les écoles de Pully. Les familles, promeneurs ou sportifs peuvent également s'arrêter au refuge et profiter de ses aménagements.

Le Service des forêts de la Ville de Pully élabore en ce moment un projet de sentier didactique en forêt au départ du refuge en bois ronds. Il souhaite, par ce biais, faire découvrir aux promeneurs la diversité de la faune et la flore des forêts pulliéranes grâce, entre autres, à des panneaux explicatifs. Ce sentier sera adapté aux enfants afin que les familles puissent s'y promener en toute sécurité. Je terminerai mon intervention en précisant qu'il s'agit d'une démarche qui fait partie de l'agenda 21 dans l'espace « communes » du site cantonal vd.ch.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Motion et interpellation

La Présidente :

Nous traiterons sous le point « Propositions individuelles » de notre ordre du jour la motion déposée par le Groupe Les Verts et intitulée « Un Agenda 21 pour Pully ». Le texte de cette motion vous a été transmis par courriel.

Nous reviendrons également sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation sur l'intégration des étrangers développée lors de notre dernière séance par la Conseillère Lena Lio.

La Présidente :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance.

Le 14 octobre dernier, la Municipalité m'a informée qu'elle n'était pas encore en mesure de répondre au postulat de Madame la Conseillère Nicolette Panizzon intitulée « Vers une politique sociale des Séniors à Pully » et qu'elle désirait, par conséquent, son report à la séance de novembre.

Je vous propose donc la modification de l'ordre du jour suivante :

- le point 5 est supprimé
- le point 6 « propositions individuelles » devient le point 5
- et le point 7 « Divers » devient le point 6

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2.2. Postulat de M. le Conseiller Roland Dubois pour une révision du PGA (Plan Général d'Affectation)

Mme Lucienne VASSEROT, présidente de la Commission :

Vous avez sous les yeux le plan général d'affectation qu'on appelle le PGA qui est le sujet de notre postulat. Ce postulat, qui date de 1954, rappelons-le ! En complément au rapport que vous avez reçu, je tiens à souligner la surprise de notre commission, à savoir que, d'entrée, avant même que les membres de la Commission n'aient pu dialoguer, M. le Municipal a fait part de la position négative de la Municipalité en s'opposant aux conclusions demandées de ce postulat.

Vous avez compris que le but de ce postulat n'est pas, dans un premier temps, une demande de révision, voire de modifications de notre Plan directeur ou de notre règlement communal des constructions (RCATC), mais qu'il présente suffisamment d'intérêt pour qu'il soit renvoyé à notre Municipalité pour étude et rapport, en espérant que, malgré son opposition, la Municipalité saura être objective. Les membres de la Commission ont accepté ce renvoi à la Municipalité à l'unanimité.

La Présidente :

Avant d'ouvrir la discussion, j'aimerais vous rappeler que, lors de notre séance du 27 mai dernier, le Conseil communal a, conformément à l'article 69 de notre règlement « renvoyé la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité ».

Comme vous venez de l'entendre, le préavis de la Commission est favorable au renvoi du postulat à la Municipalité. Le Conseil doit maintenant décider s'il entend suivre, ou non, les recommandations de sa commission.

Mme Annie MUMMENTHALER demande la parole :

Je demande à la présidente de la Commission ad hoc de bien vouloir compléter sa phrase en page 4 en fin de rapport, juste avant les conclusions. En effet, le début de la phrase dit ceci : « finalement il ne s'agit ici d'être pour ou contre un toilettage ou un amendement de notre PGA, mais ... » puis le trou ! Plus rien !! Merci de mettre fin à ce suspens, Madame Vasserot. Nous sommes tout ouïe !

Mme Lucienne VASSEROT :

Effectivement, j'aurais pu continuer la phrase. Dans mon esprit, c'était reprendre les conclusions « ... mais que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport ». J'aurais pu le répéter.

Mme Annie MUMMENTHALER demande la parole :

Merci Mme Vasserot. Je voudrais rajouter, Mme la Présidente, que je demande pour ce postulat l'application de l'art. 77 du règlement du Conseil, à savoir l'annonce des intérêts personnels de chaque intervenant ainsi que ceux du postulant.

La Présidente :

Je vous rappelle l'art. 77 « Intérêts personnels », ce qui me semble judicieux : « Les conseillers qui ont des intérêts personnels directs dans un objet traité par le Conseil communal sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Conseil ou de l'une de ses commissions ».

Mme Lucienne VASSEROT demande la parole :

Je pense qu'il s'agit effectivement d'un intérêt absolument général de la commune de Pully et qu'il n'y a aucun intérêt personnel, me semble-t-il.

La Présidente :

Ce n'est pas la question. Chaque conseiller qui s'exprime doit exprimer s'il a lui-même un intérêt personnel dans le dossier ou dans le sujet traité.

Mme Lucienne Vasserot :

Alors, je réponds : non.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est soumise au vote et acceptée à l'unanimité moins une abstention.

M. Alexis Bailly demande la parole :

D'accord avec la Municipalité, j'estime que la révision du Plan directeur communal est prioritaire par rapport à des révisions, même partielles, du Plan général d'affectation. Une des questions à laquelle le Plan directeur communal devra répondre : pouvons-nous nous payer le luxe de conserver des zones villas ou à faible densité tout près du centre ? Tant la LAT que le Plan directeur cantonal et le PALM préconisent la densification des centres pour limiter l'étalement urbain. De nombreuses personnes aimeraient habiter dans la région lausannoise et à Pully en particulier. Faute de logements à prix abordables, elles sont contraintes à s'exiler à la périphérie (Chablais, Broye, Jorat, etc.), grossissant ainsi le flot des pendulaires travaillant dans la capitale. Pully subit déjà une part de ce flot, lequel ne fera qu'augmenter. On a besoin de capacités de logements supplémentaires à prix abordables pour le court terme et le moyen terme, pas dans cent ans. Or, la transformation d'une zone villas en zone à faible densité, tel que proposé par le postulat, n'offre qu'une relativement faible augmentation de capacité.

De plus, en faible densité, le prix du logement restera très très coûteux. Sur le terrain, la transition prendra beaucoup de temps. D'abord, il faudra que des propriétaires se décident à démolir leur villa pour reconstruire un bâtiment utilisant le potentiel constructible de la nouvelle zone, donc celle à faible densité. Dans bien des cas, parce que dans ce quartier beaucoup de villas ont été construites dans le cadre d'anciens règlements avec des distances aux limites qui ne seraient plus compatibles avec le règlement actuel, il faudra pour ceci réunir deux parcelles. Un accord sera donc nécessaire entre deux propriétaires voisins et simultanément. Ensuite, le nouveau bâtiment construit va durer probablement une cinquantaine d'années ou plus. En matière de densification d'une zone située près du centre, le passage de la zone villas à celle de faible densité équivaut à une demi-mesure propre à empêcher pendant très très longtemps une vraie densification.

Notre conclusion : nous, les Verts de la Commission, avons accepté de transmettre le postulat à la Municipalité pour lui permettre ainsi de réaffirmer dans un rapport la priorité qu'elle accorde à la révision du Plan directeur ainsi que sa position négative par rapport à la modification du PGA telle que proposée. Cette acceptation de transmettre le postulat va dans ce sens-là et uniquement dans ce sens. Elle n'est pas une approbation de cette modification. S'il s'était agi d'une motion, notre position aurait été différente. Pour terminer, nous espérons, par ailleurs, que la révision du Plan directeur soit lancée au plus vite.

Mme Annie MUMMENTHALER demande la parole :

Je tiens à préciser que l'UDC garde sa ligne de programme en prônant, toujours, une densification raisonnable, voire faible et ce changement de la zone villa en zone de faible densité est déjà un pas qui nous semble inopportun à l'heure actuelle. La Municipalité a d'ailleurs, en priorité, des travaux au centre-ville. Ne mélangeons pas tout et laissons faire les choses une par une !

M. Martial LAMBERT, municipal, demande la parole :

Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission, la Municipalité maintient sa position et vous recommande le classement de ce postulat et, Mme la Présidente de la Commission, ceci en toute objectivité.

Nous avons eu l'occasion, en séance de Commission, d'expliquer notre opinion, sans succès. En résumé, il faut dire que l'aménagement du territoire est une démarche sérieuse et de longue haleine. Il n'est pas possible de bricoler le Plan général d'affectation et le Règlement sur les constructions de manière désordonnée et au gré des fantaisies de tout un chacun. Certes, de petits toilettages sont possibles. Votre Conseil a déjà eu l'occasion de travailler à de telles démarches. Toutefois, dans le cas présent, la demande concerne des aspects majeurs et sensibles : zoning, la densification urbaine, la répartition de droits à bâtir. Si l'on veut changer ces éléments, il faut envisager une révision générale du PGA. Or, la Municipalité juge que cet important travail, extrêmement coûteux de surcroît, n'est pas une priorité. Pourquoi modifier un instrument qui fonctionne à satisfaction, apparemment à l'exception de M. le Conseiller Du Bois ? Je précise que les discussions longues et profondes qui ont eu lieu lors de la Commission montrent bien que cette matière est sensible et complexe. Pourquoi modifier la zone villas dans un secteur précis et pas les autres ? Pourquoi le faire maintenant alors que l'aménagement du territoire est en pleine révision aux niveaux cantonal et fédéral ? A chacun ses responsabilités. Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers, nous vous recommandons de classer le postulat.

M. Roland Du BOIS demande la parole :

Je tiens à intervenir, car, en fin de compte, par rapport à ce que notre municipal, M. Martial Lambert, a dit, il y a quand même une problématique dans certaines zones et essentiellement dans la zone villas. En effet, à l'heure actuelle, elle permet la construction de 3 appartements mais, souvent, les parcelles sont de petites dimensions, ce qui a engendré une prolifération de petits immeubles avec des appartements énormes qui sont sur le marché mais qui ne sont pas compatibles avec les besoins. La zone villas et la zone de faible densité ont la même surface de plancher utile. Donc, à un moment donné, il est incompréhensible que l'on laisse constamment construire sur le territoire des petits immeubles comprenant des appartements de 260 à 300 m², ce qui est fort dommageable pour la vente et surtout sous l'angle de l'accessibilité à des appartements de petites surfaces. C'est la raison de mon postulat, à savoir qu'il y a effectivement une trop grande prolifération d'immeubles avec des appartements de fortes dimensions.

La Présidente :

Je demanderais juste à M. Du Bois s'il a des intérêts personnels à déclarer dans cette affaire étant donné sa profession.

M. Roland DU BOIS :

Je m'attendais à cette question de la part de la Municipalité. Indirectement, on l'a eue à travers la séance de groupe. Je n'ai PLUS de lien direct avec ce postulat puisque je suis propriétaire, effectivement, dans la zone villas, mais j'ai déjà construit. Je règle des problèmes d'habitabilité avec la Municipalité et ce postulat n'a rien à voir avec un de mes projets.

La Présidente :

La commission ad hoc vous recommande de prendre en considération ce postulat et, selon l'article 69 de notre règlement, de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Celles et ceux qui sont d'accord avec la proposition de la commission ad hoc de renvoyer à la Municipalité ce postulat pour étude et rapport sont priés de lever leur carton orange.

Le postulat n'est pas renvoyé à la Municipalité par 29 voix pour, 33 voix contre et 14 abstentions.

2.3 Préavis 20/2015 Arrêté d'imposition 2016

Mme Anne SCHRANZ, rapportrice de la Commission :

Le préavis 20/2015 a retenu toute l'attention de la Commission des finances dans sa séance du 8 octobre et dans sa composition habituelle. Elle a siégé en la présence toute aussi habituelle de M. Gil Reichen, syndic, et de M. Claude-Alain Chuard, chef du Service des finances qu'elle remercie pour leurs explications, bien entendu.

Comme l'année passée, la lecture du préavis et celle du rapport vous donne toutes les informations utiles pour vous faire une opinion sur la proposition de la Municipalité. Cette année, elle consiste à baisser le taux d'imposition à 61 % pour 2016, le reste de l'Arrêté n'étant pas touché. Je ne relirai pas les conclusions du rapport qui sont les mêmes que celles du préavis. La Commission des finances vous demande donc, par 7 oui et 4 non, de les accepter.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond. Conformément à l'art. 82 du Règlement du Conseil, le préavis comprenant une annexe, je propose tout d'abord d'ouvrir la discussion sur le préavis, de prendre ensuite l'arrêté lui-même et de revenir enfin aux conclusions du préavis. Lorsque nous aborderons l'arrêté d'imposition pour l'année 2016, tel que présenté par la Municipalité, j'ouvrirai la discussion sur chacun des articles et des chiffres. Une votation interviendra si la discussion est utilisée, sinon l'article concerné sera considéré comme adopté. Les amendements éventuels seront votés à la clôture de la discussion sur chaque point. Après le passage en revue de tous les articles, j'ouvrirai la discussion générale qui précédera la votation sur l'ensemble de l'arrêté.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Le groupe socialiste ne peut pas soutenir la proposition de la Municipalité et vous propose le maintien du taux actuel pour les raisons suivantes : tout d'abord les incertitudes économiques, ensuite au vu des gros investissements à venir, au vu de la forte augmentation des charges non maîtrisables et le fait que nous privilégions le remboursement de la dette. Le groupe des Verts et le groupe socialiste vont donc présenter un amendement.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

La situation financière de la commune est saine depuis plusieurs années. En effet, les résultats positifs des derniers exercices ont permis, non seulement de réduire la dette de moitié, mais également de constituer des réserves. Il y a une année, les groupes PLR étaient déçus du refus par ce Conseil de soutenir leur amendement en faveur

d'une diminution de 3 points d'impôt. Aujourd'hui, la situation est différente puisque la Municipalité propose une baisse de 2 points pour l'année 2016 sans anéantir sa capacité d'investissement. Mais pour ceux qui s'inquiéteraient de la concurrence fiscale entre communes, je les rassure tout de suite. Cette baisse de 2 points ne fait pas de notre ville celle dont le taux est le plus bas du Canton. Les groupes PLR espèrent donc que le Conseil soutiendra, cette fois, cette baisse justifiée de 2 points en faveur des contribuables pulliérans.

Mme Annie MUMMENTHALER demande la parole :

Pour rebondir sur les propos de M. Jean-Marc Chevallaz, je voudrais souligner que le groupe UDC, l'année dernière, avait également demandé la baisse des impôts, ce qui ne fut pas le cas. Ainsi, nous restons dans notre ligne et nous acceptons bien volontiers la baisse de 2 points d'impôts.

Mme Anne VIREDAZ-FERRARI demande la parole :

Qui ne rêve pas de payer moins d'impôts ? La proposition de baisser le taux d'imposition est certes séduisante mais est-elle raisonnable, responsable et durable ? Nous ne le pensons pas. Selon le préavis 24/2015 que nous avons reçu hier, le mois prochain déjà nous devons voter un crédit supplémentaire de CHF 8'319'000.- lié à des charges non maîtrisables, la facture sociale et la péréquation intercommunale. Le budget 2015, qui prévoyait un bonus d'environ CHF 130'000.- lorsque nous l'avons voté, deviendra alors un budget déficitaire de plus de CHF 8 mio. De plus, selon les indications fournies par la Municipalité, le budget 2016, sur lequel nous devons bientôt nous prononcer, sera également déficitaire de CHF 744'000.-. dans ces conditions, comment justifier une baisse du taux d'imposition ?

La situation financière de notre commune est saine, certes, mais beaucoup d'investissements prévus n'ont pas été réalisés. La gestation de plusieurs projets a été lente et ce n'est pas maintenant qu'ils commencent à prendre forme qu'il faut se priver des moyens de les réaliser, sans creuser à nouveau la dette de la Commune. Je pense, notamment, à la mise en œuvre énergétique en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie, au renforcement des axes de transports publics dans le cadre du PALM ou au réaménagement du centre de Pully pour lequel je salue au passage la démarche participative lancée récemment par la Municipalité. Nous pensons, dès lors, qu'il est important, en vue des réalisations à venir et des moyens qui leur seront consacrés, de préserver notre marge d'autofinancement et, s'il y a des excédents temporaires, profitons de rembourser les emprunts qui viennent à échéance plutôt que de baisser les impôts et de devoir, à brève échéance aussi, soit les relever, soit creuser à nouveau la dette.

Nous savons tous qu'il est plus facile de baisser les impôts que de les relever ensuite. Une des communes citées dans le préavis, la Ville de Nyon, en 2014, a voulu augmenter les impôts de 5 points pour financer des infrastructures. Même si le Conseil communal a accepté cette proposition, elle a dû ensuite être annulée suite à un référendum. Il est donc effectivement très difficile de revenir par la suite pour faire relever les impôts même si l'arrêté d'imposition n'est voté que pour une année. Le groupe socialiste et le groupe des Verts déposeront un amendement pour maintenir le taux d'imposition à son niveau actuel, à savoir 63 %.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Que croire ? Qui croire ? Lorsque l'on prend connaissance de l'arrêté d'imposition 2016 que nous propose la Municipalité, passé le moment de surprise, sans ironie, il faut admettre qu'il y a tout de même de quoi rester perplexe. Que croire ? Qui croire ? Je le répète : tout cela est-il sérieux ? En effet, l'an passé, à pareille époque, la Municipalité a balayé une proposition du groupe PLR, c'était un amendement, pourtant soutenu par ses propres représentants à la Commission des finances. Ledit amendement proposait de baisser le taux d'imposition de 3 points pour cette année 2015. Se fondant sur le discours alarmiste de la Municipalité, le Conseil communal avait rejeté cette première proposition puis, lors d'une seconde séance, le Conseil avait également rejeté un amendement visant une diminution de 2 points seulement. Les arguments de la Municipalité évoquaient, pour faire court, les nombreuses incertitudes préoccupantes planant sur la sphère économique en général. Les arguments portaient également sur l'importance et l'ampleur des défis qui attendent notre commune en matière d'investissements. Ce vent de défiance soufflé par la Municipalité n'avait laissé aucune chance aux amendements proposés par le groupe PLR.

Une année s'est écoulée et maintenant, devant cet arrêté d'imposition 2016, les vraies questions qui se posent sont les suivantes : à qui veut-on faire croire que la situation économique dans notre pays se serait si brusquement clarifiée au point de ne plus constituer un argument incitant à la prudence ? D'autre part, les grands défis en matière d'investissements communaux ne seraient-ils plus à l'ordre du jour ? La seconde question, encore plus directe : les citoyens – contribuables de notre commune qui ont fait beaucoup d'efforts et ont fait montre de beaucoup de patience ces dernières années ne sont-ils finalement que les otages du calendrier électoral ? Il est hors de doute que chacune et chacun aura su apporter à ces questions les réponses qui s'imposent. En conclusion, le groupe Union Pulliérane Vaud Libre, désormais pleinement convaincu de la pertinence d'une diminution du taux d'imposition pour notre commune, se rallie sans réserve au préavis de la Municipalité. Pour l'Union Pulliérane Vaud Libre, la présidente de groupe.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Je voulais prendre la parole parce que, justement, j'ai préparé une intervention qui est quasiment similaire à celle de Mme Kuonen mais, apparemment, les conclusions sont différentes.

Le sujet du taux d'imposition revient chaque année et le débat de l'année passée a été très instructif. Je souhaiterais simplement relire un petit passage, si vous êtes bien d'accord, du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2014 qui était relatif, justement, à la proposition du groupe PLR de diminuer les impôts de 3 points. Alors, M. le Syndic, j'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous citer. « Les charges non maîtrisables accusent une forte augmentation. Cette hausse provient pour l'essentiel de l'augmentation de notre participation au financement de la facture sociale et de la péréquation directe horizontale. Il est pratiquement certain que ces charges vont continuer d'augmenter avec une progression que l'on peut situer entre CHF 3 mio et 5 mio par an qui viendra péjorer notre marge d'autofinancement. C'est un sujet de préoccupation pour la Municipalité. Notre programme d'investissement est en augmentation progressive. Le montant global des investissements prévu est ainsi passé de CHF 79,4 mio pour la période 2011-2015 à CHF 110,2 mio pour la période 2014-2018. La tendance s'amorce également dans les montants effectifs dépensés. Sans tenir compte d'années exceptionnelles comme 2009 et 2013, notre marge d'autofinancement en fonds propres est proche de CHF 10 mio par année. Elle sera

probablement insuffisante ces prochaines années, d'autant plus si elle est diminuée de près de 40 %, soit l'équivalent de la baisse de 3 points proposée par le taux d'imposition 2015 ».

Alors, je m'adresse à vous, chers collègues : est-ce que la situation a fondamentalement changé en une année ? Merci.

M. Carlos GUILLEN demande la parole :

La situation financière de la Commune est excellente. Elle est gérée de main de maître et d'une manière très professionnelle. Il est vrai que nous avons connu une période faste en matière de ressources financières, pas seulement grâce aux ressources ordinaires, mais également grâce aux ressources extraordinaires. Ainsi, la période que nous vivons actuellement est due à ces deux éléments. Il ne faut pas l'oublier. Les recettes extraordinaires ne sont pas garanties et elles sont aléatoires. D'un autre côté, nous avons autofinancé nos investissements. Oui, c'est vrai, mais de l'ordre de CHF 10 mio en moyenne par année, ce qui est très loin, je vous le rappelle, de nos objectifs inscrits au plan. Cela signifie qu'il y a encore de nombreux éléments qui doivent être faits si l'on veut atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés il y a quatre ans.

D'un autre côté, si vous relisez le préavis qui nous est présenté, il est absolument truffé d'éléments et d'indicateurs économiques qui sont au feu rouge, à savoir sur l'économie, la facture du Canton, la péréquation, les charges sociales. Ils sont tous au feu rouge, ce sont des inconnues et, tout d'un coup, voilà qu'on nous présente une diminution des recettes ordinaires. Eh bien, je pense qu'actuellement il ne serait absolument pas cohérent, tout en présentant un budget 2016 déficitaire, avec des charges qui nous arrivent de 2014 - même si elles sont provisionnées elles sont très importantes - ce n'est absolument pas cohérent de nous priver de ces ressources supplémentaires qui correspondent à deux points de notre fiscalité. Je pense qu'il y aurait priorité à continuer nos investissements et leur autofinancement, de profiter de cette période également pour se désendetter – on est encore à CHF 60 mio voire 70 mio à la fin de cette année – alors on pourrait se fixer un objectif à CHF 50 mio voire à CHF 30 mio et se laisser le temps de voir à tête reposée et hors période électorale ce qui se passe et comment ces indicateurs évoluent. Je vous rappelle que ce Conseil a voté la révision annuelle du taux d'imposition, ce qui signifie que chaque année nous pouvons venir discuter et débattre de ce taux. A mon avis personnel, mais je pense qu'il est partagé par pas mal de mes collègues du PS, il n'y a pas le feu au lac pour passer maintenant à cette diminution du taux d'imposition.

M. Alexis Bailly demande la parole :

Mon collègue, Dimitri Simos, se demandait si la situation avait changé depuis l'année passée. Effectivement, elle a changé et c'est très bien décrit dans le préavis. Alors, c'est un curieux préavis qui décrit de manière très détaillée les causes susceptibles de plomber les finances communales, tels les incertitudes sur la situation économique, l'effet du franc fort sur la santé des entreprises et sur le marché du travail, l'effet de la réforme de l'imposition des entreprises – la réforme cantonale d'abord et la réforme fédérale dont on a largement commenté dans la presse les effets sur les finances communales – et, enfin, les investissements à prévoir. Ce préavis ayant listé toutes ces incertitudes finit par nous proposer une réduction du taux d'imposition alors que tout incite à la prudence, que l'expérience a montré que remonter le taux était extrêmement problématique et, enfin, que le taux d'imposition de la Commune se situe plutôt dans

la fourchette très basse de l'ensemble des communes vaudoises. Par conséquent, à l'occasion de la discussion prochaine sur le règlement, je vous inciterais à en rester au statu quo.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le préavis présenté par la Municipalité dépeint une situation économique et financière générale des plus instables : difficultés économiques dans les puissances émergentes comme dans les pays riches, crise du franc fort, risque de déficit budgétaire en Suisse comme dans le canton de Vaud, disparition du secret bancaire, importante poussée migratoire, etc. Dans tous les points de ce préavis, il est mentionné que la situation financière de la Commune est bonne, mais que les risques environnants sont présents et persistants. Nous nous étonnons donc que la Municipalité puisse proposer une telle baisse du taux d'imposition. En effet, quoi de plus incohérent que de volontairement diminuer ses propres recettes fiscales dans une période trouble alors que nous allons au-devant d'importants investissements, sauf peut-être demander une baisse d'impôts tout en proposant un budget déficitaire. Il serait totalement insensé d'approuver une quelconque baisse du taux d'imposition alors que la Commune fait face à de très nombreuses inconnues.

De plus, obtenir des prêts à des conditions très avantageuses ne doit en aucun cas nous leurrer et ne constitue pas une raison suffisante. Baisser de deux points notre taux d'imposition signifie une diminution des recettes fiscales de plus de deux millions et demi de francs par an. Cela aura des effets significatifs sur notre marge d'autofinancement ; les conséquences pourraient aller même plus loin, car si nous décidons de nous financer en empruntant sur les marchés, aujourd'hui cela fonctionnera sans trop de coûts. Mais quand il s'agira dans quelques années de renouveler des prêts de dizaines de millions de francs contractés aujourd'hui gratuitement, mais cette fois à des taux de trois, quatre ou même cinq pourcents, il faudra très probablement couper dans les dépenses, redimensionner les effectifs, alors que nous allons justement au-devant d'importants investissements. Il sera extrêmement difficile de relever le taux d'imposition. Cependant, comme le disait Margaret Thatcher, nous ne nous faisons pas élire uniquement dans le but de remporter les prochaines élections. Nous avons le devoir de remplir nos engagements, d'améliorer les services proposés aux citoyens et de faire évoluer notre ville afin qu'elle réponde aux exigences des citoyens.

L'économie suisse connaît aujourd'hui de nombreuses incertitudes qui auront un impact direct sur les finances communales. Nous ignorons réellement quels seront les impacts du franc fort sur l'économie nationale ; une période d'une année est bien trop courte pour calculer les conséquences de ce genre de phénomènes. Par conséquent, les effets de cette hausse du franc sur nos recettes ne seront vérifiables que dans quelques années. Mais nous voyons déjà une tendance négative se dessiner, avec notamment une baisse significative de nos exportations. La RIE III est un autre élément dont nous devons absolument tenir compte. Cette réforme n'est pas encore terminée ; elle dépendra dans une certaine mesure de la nouvelle configuration parlementaire fédérale et de nombreuses voix s'élèvent déjà contre elle. Par conséquent, nous ignorons comment les PME et les multinationales seront imposées ces prochaines années, mais une baisse sensible des recettes fiscales liées aux bénéficiaires des entreprises est à prévoir. Enfin, d'ici quelques années, le système de la péréquation financière vaudoise doit être revu entièrement. A nouveau, si nous tenons compte de toutes les incertitudes

que nous venons de mentionner, le risque est de nous retrouver avec une augmentation des charges. Avec tous ces éléments, nous estimons donc peu opportun de proposer une baisse du taux d'imposition.

M. Lucien GANI demande la parole :

Sous le feu roulant de certains opposants à cette baisse d'impôts, on ne peut pas rester sans prendre la parole. Je crois qu'il faut saluer, dans cette affaire, la prudence et le réalisme de la Municipalité. La prudence d'abord, puisque l'année dernière, à pareille époque, la Municipalité avait estimé opportun de ne pas donner suite à l'amendement du PLR, considérant que les incertitudes, les risques auxquels la Ville devait faire face, ne justifiaient pas une telle décision. Toutefois, si elle revient aujourd'hui avec un préavis différent, c'est que, précisément, elle s'est rendue compte, après une année de plus dans notre législature, que les risques, les incertitudes ne justifiaient plus de rester aussi prudents.

On a relevé tout à l'heure l'énumération, dans le préavis, d'une série d'éléments qui pourraient aller à l'encontre d'une décision de baisse d'impôts, mais c'est précisément en ayant pris conscience et en ayant mentionné dans son préavis toute la série de risques et d'aléas auxquels la Ville pourraient être confrontés que, en toutes connaissances de cause, la Municipalité a considéré qu'il était possible, supportable et même adéquat de décider d'une baisse d'impôts. Je crois que, dans cette attitude d'une municipalité qui, dans un premier temps, manifeste sa prudence et, dans un deuxième temps, ayant une année de plus d'exercice et ayant conscience de tous les éléments, nous propose cette baisse d'impôts, on peut lui faire confiance.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Sans revenir en détail sur chaque point qui a été évoqué dans la discussion, j'aimerais quand même, au nom de la Municipalité, faire quelques remarques. Evidemment, vous le savez, ce n'est pas un secret, nous sommes face à l'un des sujets à caractère très politique, avec des orientations différentes selon notre sensibilité politique.

Je remercie celles et ceux qui m'ont rappelé mes propos d'il y a une année. J'ai un âge où je me souviens encore de ce que je dis et si j'ai un trou de mémoire, j'arrive à lire ce que j'ai dit. J'assume encore aujourd'hui pleinement ce que j'ai dit il y a une année. Du reste, vous l'avez également relevé, la Municipalité ne cache pas dans son préavis la persistance d'un certain nombre de risques qui ont, eux, peu évolué depuis l'année passée. Ce qui a changé entre-temps, et on le mentionne aussi dans le préavis, c'est le très bon résultat 2014, excédentaire de CHF 12 mio. Ainsi, la réflexion sur la fixation du taux d'imposition est très difficile à faire et constitue une appréciation entre les risques qui sont mentionnés, avérés, réalisés, potentiels et une évolution de la situation financière de la Commune. Une pesée d'intérêts entre ces différents éléments est faite et conduit à une proposition de la Municipalité. On ne s'est donc pas du tout caché qu'un certain nombre de risques existent toujours.

La réalité comptable de la Commune, vous la trouvez aussi dans notre préavis : ces cinq dernières années, on a cumulé pratiquement CHF 48 mio d'excédents de revenus. Ce n'est pas condamnable, c'est une excellente situation – ça a aussi été dit – cela nous a permis de ramener notre niveau d'endettement dans des proportions beaucoup plus acceptables et nous sommes donc aujourd'hui dans une situation extrêmement saine et je crois que tout le monde ici s'en réjouit. Cela dit, le taux d'imposition, vous

le savez aussi, depuis plusieurs années, on le fixe d'année en année en fonction de l'appréciation qui est faite, c'est-à-dire maintenant, juste après l'été et, effectivement, on regarde plus la situation comptable des exercices précédents que les prévisions éventuelles pour l'avenir. Aujourd'hui, la Municipalité n'a pas annoncé qu'elle renoncerait à des programmes d'investissements. Encore une fois, je l'ai dit, elle a mentionné des risques qui sont toujours présents mais elle considère que la proposition qui est faite est acceptable sans mettre en péril les finances communales à court ou à moyen termes, sachant que cette proposition n'est pas figée pour les 15 prochaines années, nous l'avons dit aussi.

J'ai entendu le rappel de certains sur la difficulté de monter le taux d'imposition. Là non plus, je n'ai pas complètement oublié une période où j'étais déjà à la Municipalité où l'on a vécu quelques référendums, mais il y a aussi des communes qui acceptent – et qui ont accepté dernièrement – des hausses d'impôts. C'est une appréciation et une responsabilité que le Conseil communal, respectivement la population, doivent prendre en fonction de la situation financière de la Commune.

Ainsi, aujourd'hui, la Municipalité considère que l'on est dans une situation où la proposition qui est faite est raisonnable, responsable – on a parlé de responsabilité – je crois que la Municipalité, cela a aussi été dit, essaie d'être responsable dans sa gestion, et la proposition qui est faite ne met en péril ni le programme d'investissements, ni les finances communales à court ou moyen termes. L'évolution réelle, personne ne peut la prédire aujourd'hui, ni concernant les charges, surtout les non maîtrisables, ni, et surtout, nos recettes fiscales. Ces dernières années, on a connu une très forte progression de nos recettes fiscales qui est atypique par rapport à la situation dans le canton de Vaud. Est-ce que ce phénomène va durer ou se tasser, personne aujourd'hui n'est à même de le prédire et c'est l'analyse année après année de la réalité comptable et financière de la Commune qui permettra, le cas échéant et si c'est nécessaire, de réajuster ce taux d'imposition.

Donc aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, je vous encourage à accepter cette proposition. Chacun est libre d'y voir ce qu'il pense y voir, certains trouvent que l'on devrait arrêter de travailler à la Municipalité à l'approche de la période électorale – je ne sais pas exactement à quel moment – mais je considère que la Municipalité a un mandat qui va jusqu'au 30 juin 2016 et jusqu'à cette date, la Municipalité assume ses responsabilités, mène ses projets et fait des propositions sur les finances communales. Alors, si certains veulent y voir des manœuvres électorales, libre à eux. La Municipalité n'est pas, contrairement à ce que j'ai pu lire dernièrement, en campagne électorale en tant que Municipalité, mais elle gère les affaires communales au plus près de sa conscience.

Arrêté d'imposition

La Présidente :

La parole n'étant plus demandée, je passe à l'arrêté d'imposition en le prenant article par article.

Article 1 « Il sera perçu pendant un an les impôts suivants ».

J'ouvre la discussion sur la durée.

Mme Anne VIREDAZ-FERRARI demande la parole :

Est-ce le moment de présenter l'amendement ?

La Présidente :

Je vous interromps juste. Je pose déjà la question par rapport à la durée à l'art. 1. Je pense que votre amendement ne porte pas là-dessus. J'ouvre la discussion sur la durée. Elle n'est apparemment pas demandée. Je la clos.

Je passe aux chiffres 1, 2 et 3 que je vous répète :

Chiffre 1 : Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.

Chiffre 2 : Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales.

Chiffre 3 : Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales et exploitant une entreprise.

Je vous rappelle que le pour-cent doit être le même pour ces trois chiffres. Le taux proposé par la Municipalité est de 61 %. Je passe la parole à Mme Anne Viredaz-Ferrari.

Mme Anne VIREDAZ-FERRARI :

Le groupe socialiste et le groupe des Verts proposent d'amender les alinéas 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté de la manière suivante : dans la partie « en pourcent de l'impôt cantonal de base », remplacer 61 % par 63 %, c'est-à-dire le taux actuel.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

En vertu de l'art. 91 de notre règlement du Conseil communal, je demande que le vote sur cet amendement puisse être fait à bulletins secrets.

La Présidente :

Je remercie M. Chevallaz. Pour des questions formelles, je demande si la demande de M. Chevallaz ... Mme Mummenthaler ?

Mme Annie MUMMENTHALER :

Mme la Présidente, je demande l'application de l'art. 93 « vote nominal ». Il faut donc que nous votions à mains levées pour choisir si nous préférons le secret ou le nominal.

La Présidente :

Absolument. C'est ainsi. Je vais donc soumettre la question au vote.

Voix en faveur d'un vote à bulletins secrets : 63

Voix en faveur d'un vote nominal : 15

Nous allons donc passer au vote à bulletin secret. Les bulletins sont en train d'être distribués.

Les Conseillères et les Conseillers qui soutiennent l'amendement qui fixe le taux d'imposition pour les chiffres 1 à 3 à 63 % votent oui ; ceux qui le rejettent votent non.

Je vous rappelle que l'amendement est accepté s'il obtient la majorité des suffrages exprimés.

L'amendement est refusé par 53 voix contre et 35 pour.

Chiffre 4 : Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Chiffre 5 : Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles

La parole n'est pas demandée, la discussion est close

Chiffre 6 : Impôt personnel fixe

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Chiffre 7 : Droits de mutations, successions et donations

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Chiffre 8 : Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Chiffre 9 : Impôt sur les loyers

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Chiffre 10 : Impôt sur les divertissements

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Chiffre 10bis : Tombola et lotos

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Chiffre 11 : Impôt sur les chiens

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'article 1 de l'arrêté d'imposition tel que présenté dans le préavis municipal est accepté par 52 voix pour, 21 contre et 17 abstentions.

Article 2

Chiffre 12 : Taxe sur la vente des boissons alcooliques

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Article 3 : Choix du système de perception

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Article 4 : Echéances

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Article 5 : Paiements – intérêts de retard

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Article 6 : Remises d'impôts

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Article 7 : Infractions

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Article 8 : Soustractions d'impôts

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Article 9 : Commission communale de recours

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Article 10 : Recours au Tribunal cantonal

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Article 11 : Paiement des impôts sur les successions et donations par dation

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le préavis 20/2015 est accepté par 54 voix pour, 19 voix contre et 10 abstentions.

2.4. Préavis 21/2015 Mur d'escalade - Crédit demandé : CHF 70'000.-

Mme Anne BRUNNER, rapportrice de la Commission :

Notre commission s'est réunie le 8 octobre dernier en présence de Mme Lydia Masméjan ainsi que de MM. Cornu et Pasquier des Domaines, Gérance et Sports. A la suite d'une brève présentation du préavis par Mme la Municipale, M. Cornu a apporté quelques éléments nouveaux intervenus depuis l'établissement du préavis, à savoir que les services du Canton ont donné un préavis favorable à la pose du mur d'escalade, et, bien que l'emprise au sol soit faible – 15 cm environ – qu'il pourrait être envisagé, le moment venu, une solution permettant de relever le bas du mur lorsque celui-ci n'est pas utilisé et qu'en plus du contrôle annuel des panneaux eux-mêmes, il sera également effectué un contrôle régulier du système anti-chutes pour des raisons évidentes de sécurité.

J'aimerais relever ici quelques points de la discussion qui ont retenu l'attention de la Commission, à savoir que le marché en Suisse romande n'a pratiquement pas de concurrence. Une seule entreprise, la société René Pavillard à Leysin est largement reconnue pour livrer et installer des murs de grimpe et il s'agit de la société à laquelle la Municipalité s'est adressée. Compte tenu de travaux de réfection de la salle omnisports du collège Arnold Reymond qui auront lieu pendant les vacances d'été 2016, le mur pourrait être installé pour la rentrée 2016. En plus des trois professeurs déjà formés, trois autres enseignants sont en cours de formation pour être en mesure de superviser les cours d'escalade. Enfin, j'aimerais préciser ici qu'une dépense inférieure à CHF 100'000.- est de la compétence communale et qu'un préavis n'était pas, en conséquence, un impératif. Outre l'avantage de pouvoir répondre en toute transparence à la motion déposée par M. Mieli, M. Mieli qui a remercié la Municipalité pour le travail effectué dans le préavis en tout point conforme à sa motion, tant dans le texte que dans l'esprit, le préavis présente l'avantage de permettre une plus grande souplesse s'agissant du moment où l'investissement serait effectué.

La discussion et la parole n'ayant plus été demandées, les commissaires sont passés au vote et ont accepté le préavis 21/2015 à l'unanimité. Au vu du résultat du vote, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis 21/2015.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Christine RENAUDIN demande la parole :

Comme vous le savez, je me suis déjà élevée contre la dépense excessive du refuge forestier à CHF 1,5 mio. Sans doute suis-je marquée par les propos de mon père qui, lorsqu'il travaillait à la Municipalité de Lausanne m'avait dit alors que j'étais encore enfant : « Si je dépensais l'argent du ménage comme la commune de Lausanne le fait des deniers publics il y a longtemps que nous serions sur la paille ». Nous traversons des années de vaches grasses et ne nous préparons pas pour des années de vaches maigres qui se profilent. Les mouvements migratoires vont s'intensifier, les pays du Sud explosent du point de vue démographique. Est-ce que vous savez que le seul Nigéria va doubler sa population d'ici les vingt prochaines années et dépasser la population des Etats-Unis d'Amérique ? Nous devons nous préparer et nous devons économiser. D'où ma question de ce soir : est-il bien raisonnable de construire un mur d'escalade de CHF 70'000.- ?

Je me suis renseignée auprès des collèges de Prilly, de Denges, du Mont et même auprès de Christian Pletcher qui a érigé en tant que privé et à ses frais un mur d'escalade à Chavornay dans un ancien moulin. J'ai tellement investigué que je suis tombée sur l'auteur du devis, René Pavillard, à Leysin. Il m'a tout expliqué. A mes yeux, les éléments en faveur de ce mur sont indéniables. Premièrement, comme l'indique le préavis, ériger un mur à l'extérieur n'aurait pas été une bonne solution. Le construire dans le cadre du collège Arnold Reymond est un choix judicieux. Deuxièmement, un mur qui favorise la confiance mutuelle et entraîne de nouveaux rapports entre les élèves. Troisièmement, il permet de varier les activités sportives. Ce sont des éléments positifs. Mais les éléments défavorables existent.

Premièrement, d'après les constructeurs avec lesquels je me suis entretenue, pour des raisons de sécurité, et j'insiste, pas plus de 12 élèves sont autorisés à participer à la fois à une séance de grimpe. Le point 4.2 du préavis est donc erroné. Je le cite : « La direction des écoles est favorable à l'installation de ce mur pour une utilisation durant les cours d'éducation physique ». Ce n'est donc pas possible, parce que vous ne pouvez pas avoir une classe entière avec un mur de grimpe comme exercice. Deuxièmement, le mur de grimpe ne pourra être utilisé que dans le cadre des activités sportives à option, donc seulement pour un tout petit nombre. Troisièmement, il existe une structure déjà très coûteuse qui vient d'être construite à Echandens. Une structure de CHF 5 mio, d'après René Pavillard, qui comprend un mur de grimpe de 12 mètres. Tous les amateurs s'y rendent et les spécialistes que j'ai consultés m'ont tous dit que ce mur faisait concurrence à tous les murs que les collèges avaient déjà érigés.

J'aimerais aussi savoir de quels montants ont été les autres devis. Malgré la situation de monopole, il existe des entreprises en Suisse alémanique. Il est clair que lorsqu'on engage une telle dépense, on demande plusieurs devis. En outre, quel est le montant qui est prévu pour la maintenance ? D'après un spécialiste, les prises doivent être enlevées pour être nettoyées régulièrement. Elles doivent être remplacées tous les deux ans. Or, il y en a 420. Et comment interdira-t-on l'accès au mur lorsqu'il n'y aura pas de surveillant ? Prendra-t-on le risque qu'un élève puisse grimper sans la sécurité requise, tomber et se blesser ? Nous allons devoir voter le 25 novembre CHF 8'320'000.- de crédits supplémentaires au budget communal, d'où ma question toute simple : est-ce bien raisonnable de dépenser CHF 70'000.- pour un mur de grimpe réservé et peut-être même délaissé par un tout petit nombre d'élèves ?

Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, malgré quelques efforts réalisés pendant la journée, il ne nous a pas été possible de savoir pourquoi l'Union Pulliérane s'opposait à ce mur, j'aurais bien voulu en connaître les raisons pour pouvoir mieux me préparer pour ce soir et mieux vous répondre. Cela n'a malheureusement pas été possible, peut-être par mauvaise volonté, je ne sais pas.

Concernant votre intervention, je dirais qu'il n'y a rien de faux dans le point 4. C'est peut-être vrai qu'on ne peut pas mettre 20 élèves sur un mur d'escalade. Néanmoins, ce sport peut tout à fait être pratiqué pendant les heures de cours moyennant certains stands qu'on met dans les salles de gym. Pendant que ces 12 élèves font de la grimpe, il peut très bien donner une autre activité dans une autre partie de la salle de gym. C'est quelque chose qui se pratique très souvent dans d'autres collèges. J'aimerais dire

également concernant ce point que nous avons eu l'adhésion de la direction des écoles qui s'est montrée favorable à cette proposition.

Concernant plus généralement cette proposition, je prends acte de vos critiques. J'aimerais quand même rappeler que c'est une motion qui a été déposée, que le Conseil communal s'est prononcé favorablement suite à celle-ci pour ce mur d'escalade et que ce n'est que le fruit de la décision du Conseil communal de le construire. Alors, sur le principe même, je ne vois pas la raison pour laquelle on reviendrait maintenant sur cette décision qui, je le rappelle vient d'une proposition et d'une acceptation démocratique du Conseil communal. Concernant les coûts, il s'agit d'une enveloppe, pour l'instant, à ma connaissance il y a un constructeur pour les murs d'escalade, qui s'appelle Pavillard. Si nous en trouvons d'autres et qui seraient meilleur marché, nous ferons appel à eux. Vous pensez bien que nous ne sommes pas enclins à dépenser le plus possible pour ce mur d'escalade. Notre but est le même que le vôtre, c'est de construire ce mur voulu par votre Conseil aux conditions les plus avantageuses.

M. Alexis BAILLY demande la parole :

Pour avoir pratiqué à quelques emplacements, notamment à Echandens et aux sports universitaires, il y a quand même une différence entre le centre d'Echandens, qui est à but commercial et ce qu'on projette de faire à Pully qui est à l'intention des élèves et où l'entrée ne sera pas payante. Les tarifs pratiqués à Echandens sont assez élevés, hors de portée par exemple pour une classe d'école. Ensuite, aux sports universitaires, on cohabite, il y a donc un mur d'escalade, mais les autres activités sportives sont pratiquées dans la même salle. C'est donc tout à fait compatible avec l'idée de faire un tournoi avec un certain nombre d'élèves sur le mur d'escalade pendant que les autres font autre chose. Donc moi je vous incite à approuver ce crédit.

Mme Francine MEDANA demande la parole :

Je trouve assez grotesque que dans une commune qui fait CHF 12 mio de bénéfice on puisse faire une remarque concernant CHF 70'000.- destinés aux enfants de Pully. Excusez-moi, mais je ne pouvais pas m'empêcher de faire une remarque. (Applaudissements)

M. Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

Je tiens à préciser qu'en tant que membre de la Commission et en tant que membre de l'Union Pulliérane, je suis tout à fait favorable à ce préavis et l'Union Pulliérane, dans sa grande, peut-être même immense majorité, également.

Le préavis 21/2015 est accepté à une forte majorité avec 2 oppositions et 7 abstentions.

2.5 Préavis 22/2015 Rétribution du syndic et des conseillers municipaux

M. Richard PFISTER présente le rapport en l'absence du Président-rapporteur :
Comme vient de l'annoncer Mme la Présidente, je vais vous lire le résumé qu'a rédigé notre président malade.

La commission ad hoc sur le préavis 22/2015 intitulé « Rétribution du syndic et des conseillers municipaux » s'est réunie le lundi 12 octobre à la salle de la Paudèze à 19.00 h. Parmi les commissaires, M. Richard Pfister a remplacé M. Lucien Gani et M. Yassin Nour a remplacé M. Carlos Guillen. La Municipalité était représentée par M. le Syndic et M. le Secrétaire municipal. Vous avez tous reçu le rapport, donc je ferai juste quelques commentaires succincts.

La charge de syndic a évolué ces dernières années. De plus en plus d'associations intercommunales se créent. Le syndic assiste à de nombreuses séances de travail en dehors de la Commune, ne serait-ce que pour le PALM et le SDEL. Toutes ces réunions sont chronophages. Les commissaires ont tous reconnu ce fait et certains ont même proposé une augmentation plus importante du pourcentage d'activité du syndic. La Commission des finances, réunie le 8 octobre 2015, a accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis. La commission ad hoc, après une courte discussion, a accepté à l'unanimité le préavis et vous conseille donc de suivre ses conclusions que je ne vous relis pas puisqu'il n'y a eu aucune modification.

M. Carlos Guillen demande la parole :

Je voulais simplement préciser que je n'ai jamais été convoqué. Il doit y avoir une erreur. Je n'ai pas été remplacé. Cela doit être un de mes collègues.

La Présidente :

Je me permets de rappeler que les présidents des commissions ad hoc convoquent les membres qui ont été nommés par le Bureau.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Philippe Diesbach demande la parole :

Je n'ai pas de remarque sur le fonds en soi. Ce préavis est bien établi. Je crois que M. le Syndic nous a clairement, dans le cadre de la commission, expliqué les tâches qui étaient les siennes ainsi que celles des municipaux que l'on doit, je crois, aussi féliciter pour le travail accompli. J'ai simplement une demande – j'ai posé la question dans le cadre de la Commission – et j'aimerais savoir s'il n'y aurait pas lieu également de réfléchir sur une augmentation du taux des municipaux parce que je crois qu'aujourd'hui c'est un vrai problème. Cela a fait l'objet d'un petit débat. Je crois savoir, d'après le syndic, que cette question a aussi été discutée dans le cadre de la Municipalité et, à terme, si l'on veut pouvoir offrir la possibilité, à des personnes jeunes, de s'intéresser à un poste à la Municipalité, il est vrai que le taux d'occupation de 60 % peut être une certaine contrainte. Je formule donc un vœu pour que cette question continue d'être discutée et, pourquoi pas, un jour revenir en faisant une proposition d'un taux d'activité supérieur également pour les municipaux.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le préavis 22/2015 est accepté à une forte majorité, avec 5 oppositions et 4 abstentions.

3. Propositions individuelles

3.1 Motion « Un Agenda 21 pour Pully » déposée par le Groupe Les Verts

La Présidente :

Je vous rappelle les articles 65 à 70 de notre règlement où il est notamment indiqué, à l'article 66 b) que la motion charge, je cite : « la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du conseil communal ».

Vous avez toutes et tous reçu le texte de la motion du groupe Les Verts, une lecture intégrale de celle-ci me paraît donc superflue. J'invite par conséquent M. le Conseiller Richard Golay à venir nous commenter son texte et nous faire part de ses intentions concernant le traitement de cette motion.

M. Richard GOLAY :

Vous avez donc pu prendre connaissance de ma motion transmise par notre présidente. Elle définit la notion de développement durable et d'Agenda 21 et rappelle les engagements y relatifs de notre Confédération et de notre canton.

Je voudrais juste vous lire le bref résumé tiré de la brochure de l'Etat de Vaud intitulée « Actions pour la durabilité dans les communes » : « En résumé, un agenda 21 communal permet principalement de considérer simultanément et sur un pied d'égalité l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale. Agir autant sur le niveau local que global, autant sur le court terme que le long terme et ce dans un but d'économie, de valorisation et d'optimisation de l'utilisation des ressources. Favoriser l'action plutôt que la réaction grâce à l'anticipation. Sensibiliser les acteurs de la société et permettre l'acquisition des compétences et du savoir-faire nécessaires à la réflexion et à la prise de décision en terme de développement durable. Sur la base d'informations transparentes et partagées, les acteurs sont plus à même de tirer à la même corde. Etre un levier pour améliorer la coordination de l'action publique et conférer une meilleure assise aux missions de la collectivité. Ainsi, l'Agenda 21 communal est la systématisation de l'effort entrepris sur le chemin de la durabilité avec le développement d'une action transversale entre les services administratifs, ce qui le différencie des actions spécifiques. Je souhaite que ma motion, par votre vote, soit transmise à une commission ad hoc.

La Présidente :

La discussion n'est pas demandée, donc je clos la discussion. Le Conseiller Richard Golay a demandé le renvoi à une commission. La prise en considération de la proposition ne sera donc votée qu'avec la présentation du rapport de la commission ad hoc à cet effet. Nous allons passer au vote.

Etant donné que le nouveau règlement du Conseil n'est pas encore formellement entré en vigueur, je vais partir du principe que les 20 % des voix sont suffisantes. Au vu du résultat de ce vote largement favorable, cette motion sera donc transmise à une commission pour étude et rapport.

3.2 Réponse de la Municipalité à l'interpellation pour la création d'une commission d'intégration des étrangers résidant à Pully

La Présidente :

Je demande à Mme Lena Lio, qui avait déposé l'interpellation le mois dernier si elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

Mme Lena LIO :

Notre groupe de travail ne s'étant pas réuni, je ne peux pas prendre position en son nom. Il faut attendre qu'il se réunisse.

4. Divers

4.1. Mme Anne SCHRANZ demande la parole :

J'aimerais vous faire part d'un changement à la tête des Verts. En effet, Anne Viredaz-Ferrari quitte la présidence du groupe pour se concentrer sur sa prochaine candidature à la Municipalité. Elle laisse sa place à Richard Golay que vous connaissez tous puisqu'il siège au Conseil depuis 2007 et qu'il vient de faire passer une motion.

4.2 M. Philippe HALDY demande la parole :

Lors de la séance du 30 septembre, l'Union Pulliérane Vaud Libre, par la voix de Mme Isabelle Krenger, a demandé des nouvelles concernant l'installation des caméras de surveillance, projet qui avait déjà été discuté par le passé, à partir de l'année 2008. J'avais, en 2012, eu une discussion hors conseil avec M. le Municipal Martial Lambert qui m'avait annoncé un préavis pour début 2013 au plus tard. Dans l'intervalle, Mme Lydia Masméjan, lors de sa campagne remplie de succès pour la Municipalité, avait placé les caméras de surveillance en troisième position dans son programme électoral en mentionnant, je cite : « Le rôle avéré de ce dispositif ». Le 30 septembre, notre syndic a longuement pris la parole pour nous faire part de difficultés concernant la protection des données, des restrictions à ce genre d'installations qui ne peuvent être envisagées que lorsque les autres mesures n'auraient pas permis d'atteindre les objectifs définis.

Toutefois, contrastant avec les réticences pour équiper l'espace public du centre-ville et des parcs alentours, les installations pour surveiller les espaces publics des écoles et des bâtiments communaux sont prévus prochainement. Nous avons été assez surpris de cette réponse, à la fois longue et pas explicite qui ne nous a pas permis de bien comprendre les réticences à l'installation de caméras de surveillance à Pully. Il paraît surprenant que l'espace public à proximité des bâtiments de la Commune bénéficie d'une protection, principalement dissuasive, alors que la voie publique est délaissée. Cette manière de procéder, avec deux poids et deux mesures, nous rappelle la réalisation de wifi public où la part dédiée à l'administration avait relégué la part publique à une portion congrue.

Je n'aimerais pas rallonger mais toutefois souligner qu'en terme de criminalité de rue il est illusoire de vouloir fixer des objectifs chiffrés et que chaque larcin ou dommage à la propriété et aussi aux commerces est un délit de trop. Je puis confirmer en ma qualité de médecin, concerné par ma patientèle, qu'un simple vol de sac à main a pour conséquences des troubles anxieux avec panique, claustrophobie et insomnies qui durent en moyenne trois mois pour une personne âgée. Les caméras de surveillance actives et

même éteintes représentent un moyen de prévention, celles-ci étant visibles et annoncées. Dans un autre registre, pour compléter la chose, révélant l'intérêt de la vidéosurveillance, si l'on en croit la presse de la semaine passée, c'est grâce à une caméra privée que l'on a identifié l'auteur des rayures de voitures au chemin de Mallieu qui sévissait impunément depuis de nombreuses années.

M. le Syndic est resté évasif quant à la justification de ses réticences à équiper l'espace public de caméras alors qu'après étude des 119 sites répertoriés du Canton, plus de la moitié concernent des espaces publics, que ce soit des places, des rues, des souterrains et des décharges et je n'ai pas trouvé de traces légales par rapport aux restrictions de sites. Dès lors, je serais heureux si M. le Syndic pouvait me citer l'article de loi sur lequel il s'est basé pour restreindre la vidéosurveillance à Pully. Dans cette optique, je serais reconnaissant à la Municipalité de bien vouloir justifier de manière compréhensive pour tout un chacun sa résistance à desservir le centre de Pully et les autres endroits sensibles pour la vidéosurveillance, respectivement de bien vouloir inclure les endroits publics dans son prochain préavis sur ce sujet. Je vous remercie de votre attention et de votre patience.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. Haldy m'a reproché d'être long la dernière fois. Je vois que j'ai de la concurrence. La Municipalité a pris note que son message était peu clair. Elle s'efforcera de répondre de manière concise et compréhensible pour le groupe de l'Union Pulliérane, et pour l'ensemble du Conseil, d'ailleurs, mais elle le fera pour la prochaine séance.

4.3 Mme Lena LIO demande la parole :

Tout comme l'année dernière, l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord organise un stand sur la place de Chantemerle avec la collaboration de Quartiers solidaires, à l'occasion de la fête d'Halloween, le 31 octobre 2015. Nous bénéficierons en outre cette année de la participation de l'Association Vert-de-Terre qui mettra sur pied un atelier de bricolage accessible aux enfants dès 15.00 h. Quant à la traditionnelle soupe à la courge, elle sera servie gratuitement jusqu'à 20.00 h. Au nom du Comité de notre association, je vous invite à nous rejoindre avec vos proches, vos amis et aussi tous les enfants qui seront naturellement les acteurs principaux de cette fête.

La Présidente :

Y a-t-il encore d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas.

Il est 22.06 h. Je clos la séance. Je vous remercie pour votre engagement. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous au mercredi 25 novembre prochain.

La Présidente :

Le secrétaire suppléant :

Nathalie Jaquerod

Bernard Montavon